



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mai 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1838-002** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1838 AUTORISANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE PROLONGEMENT DES RUES ROBINSON ET POIRIER ET UN EMPRUNT DE 3 365 000 \$.** », ayant pour objet de modifier le périmètre de taxation applicable au règlement 1838 afin de tenir compte d'une modification au tracé de rues se trouvant à l'intérieur de ce périmètre et d'y ajouter des terrains pouvant être desservis par les infrastructures municipales s'y trouvant.

Ce règlement a été approuvé par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 août 2018.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 28^e jour d'août 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau